

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet : Projet d'établissement d'un plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de Pérouges-Meximieux dans l'emprise du territoire des communes de Béligneux, Bourg-Saint-Christophe, Charnoz-sur-Ain, Meximieux, Pérouges et Saint-Jean-de-Niost.

En exécution de l'arrêté préfectoral du 17 août 2026, une enquête publique est ouverte pendant 30 jours consécutifs du 14 septembre 2026 à 14h00 au 13 octobre 2026 à 11h30, dans les mairies de Béligneux, Bourg-Saint-Christophe, Charnoz-sur-Ain, Meximieux, Pérouges et Saint-Jean-de-Niost, concernant le projet visé en objet, dans les formes prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et le code de l'environnement.

L'article L6351-1 du code des transports prévoit la création des servitudes aéronautiques de dégagement afin d'assurer la sécurité de la circulation des aéronefs. Elles comportent l'interdiction de créer ou l'obligation de supprimer les obstacles susceptibles de constituer un danger pour la circulation aérienne ou nuisibles au fonctionnement des dispositifs de sécurité établis dans l'intérêt de la navigation aérienne.

Cette proposition de plan de servitudes aéronautiques de dégagement est à l'initiative du Ministère des Transports - Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) - Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Centre-Est, 210 rue d'Allemagne, 69125 Lyon Saint-Exupéry Aéroport. Toute personne peut demander des informations sur ce projet au maître d'ouvrage.

La présidente du tribunal administratif de Lyon a désigné Monsieur Pierre-Henry PIQUET en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Claude MORTIER, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à l'enquête sera déposé dans les mairies de Béligneux, Bourg-Saint-Christophe, Charnoz-sur-Ain, Meximieux, Pérouges et Saint-Jean-de-Niost. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des mairies. Le dossier sera également consultable sur le site des services de l'État de l'Ain à l'adresse suivante : www.ain.gouv.fr.

Le public pourra faire part de ses observations :

- soit en les consignant sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies sus-citées ;
- soit par voie postale, en les adressant à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Pérouges, 20 rue des Rondes, 01800 Pérouges, siège de l'enquête publique ;
- soit par voie électronique à la préfecture de l'Ain en utilisant l'adresse suivante : pref-declaration-utilite-publique@ain.gouv.fr (en précisant en objet "Enquête publique PSA Pérouges-Meximieux").

Une version numérisée du dossier d'enquête publique, de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique et le présent avis sont consultables par le public sur le site des services de l'État dans l'Ain à l'adresse suivante : <http://www.ain.gouv.fr>.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux dates, lieux et horaires suivants :

- Mairie de Meximieux : le lundi 14 septembre 2026, de 14 h 00 à 16 h 00 ;
- Mairie de Charnoz-sur-Ain : le lundi 28 septembre 2026, de 14 h 00 à 16 h 00 ;
- Mairie de Pérouges : le mardi 13 octobre 2026, de 09 h 30 à 11 h 30.

Le commissaire-enquêteur formulera son rapport et ses conclusions dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, à la préfecture de l'Ain - bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées, en mairies précitées et sur le site internet des services de l'État de l'Ain pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

